

**SÉANCE ORDINAIRE  
LUNDI LE 9 JANVIER 2023 À 20H00  
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 05 décembre 2022.
3. Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022 (budget).
4. Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022 (taxes).
5. Approbation des comptes.
6. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
7. Adoption du règlement 2022-330 visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception.
8. Soumissions pour l'émission de billets.
9. Approbation du budget 2023 de l'OMH de Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité.
10. Nomination d'un(e) représentant(e) à l'OMH.
11. Permis d'intervention de travaux dans l'emprise du Ministère des Transports année 2023.
12. Remboursement dans le cadre du Programme d'accès à la propriété (Règlement 2016-298 - tel que modifié par la résolution 2021-11-197 ayant trait à la durée du programme).
13. Remerciements à la Régie des incendies de Mékinac pour l'aide apportée aux sinistrés lors des pannes électriques de décembre dernier.
14. Félicitations à la Ferme Pierlie qui s'est classée à nouveau en 2022 parmi les champions régionaux au Club de l'Excellence d'Agropur, pour l'excellente qualité de son lait de ferme.
15. Mandat donné à Mesar pour demandes de soumissions S.E.A.O.
16. Autorisation à monsieur Patrick St-Pierre.
17. VARIA :
  - a) \_\_\_\_\_
  - b) \_\_\_\_\_
18. Période de questions.
19. Levée de l'assemblée.

*Daniel Bacon*, directeur général

9 janvier 2023 **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**  
**MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le cinquième jour de décembre de l'an 2022, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents et présente madame la conseillère Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Denis Bordeleau, Normand Cossette, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire s monsieur Paul Labranche.

1 contribuable assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h.

2023-01-001 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire. **Adopté**

2023-01-002 **Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022**

Il est proposé madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, soit adopté tel que rédigé par la directrice adjointe madame Caroline Moreau. **Adopté**

2023-01-003 **Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022 (budget)**

Il est proposé monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, soit adopté tel que rédigé par le directeur général monsieur Daniel Bacon. **Adopté**

2023-01-004 **Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022 (taxes)**

Il est proposé monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, soit adopté tel que rédigé par le directeur général monsieur Daniel Bacon. **Adopté**

2023-01-005 **Approbation des comptes**

17472 Normand Cossette (remise certificats pompier Sainte-Thècle)	12,96
17473 Lucie Durocher (ent. ménager)	2 250,00
17474 Denis Raymond (rembours. taxes)	372,02
17475 Ferme Deninja inc. (rembours. taxes)	505,17
17476 Julien Nathalie, Charbonneau Sylvain (rembours. taxes)	431,54
17477 Annulé	0,00
17478 Le groupe Accisst inc.	1 925,73
17479 Capital Propane inc.	2 168,14
17480 ET 17481 Service Cité propre inc.	4 941,55
17482 La Coop Novago	124,47
17483 Garage Serge Carpentier	350,44
17484 Daniel Durocher inc.	1 125,53
17485 Electromega Ltée	45,99
17486 Eurofins Environex	1 092,28
17487 Excelpro Automatisation	1 131,36
17488 Fédération Québécoise des municipalités	220,50
17489 Fournitures Denis	44,82
17490 Sylvain Gagnon (Recertification premier répondant)	100,00
17491 Jocelyn Gagnon (Transport de feuilles)	321,93
17492 Le Groupe A&A	223,75
17493 Virginie Guimond (Recertifications et sortie PR)	148,08
17494 Le groupe Harnois	1 700,79

17495 Les Constructions Jay Gignac	7 212,48
17496 Lajoie CVAC	334,41
17497 Librairie Renaud Bray	427,78
17498 Machinerie A.B. inc.	101,76
17499 MRC Mékinac	6 083,56
17500 Oze Publicité	1 155,45
17501 Jonathan Roberge (Recertifications et sortie PR)	148,08
17502 Signoplus	705,61
17503 Sylvain Vézina (remb. taxes 5 <sup>e</sup> année)	1 283,89
17504 Paulin Bureau (remb. taxes 5 <sup>e</sup> année)	824,36
17505 André Douville (remb. taxes 5 <sup>e</sup> année)	127,83
17506 Alexandre Giroux (remb. taxes 4 <sup>e</sup> année)	385,45
17507 Yves Saint-Arneault (remb. taxes 4 <sup>e</sup> année)	278,50
17508 Guy Germain (remb. taxes 4 <sup>e</sup> année)	1 376,35
17509 Martin Rousseau (remb. taxes 4 <sup>e</sup> année)	1 093,40
17510 Daniel Gervais, Bibiane Fourcoudot (remb. taxes 4 <sup>e</sup> année)	1 002,05
Hydro	1 342,84
Visa	441,38

Il est proposé monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le directeur général soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de décembre 2022 au montant de **165 798,39\$** ci-dessus approuvés.

**Adopté**

#### **Lecture de la correspondance**

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Avis de dépôt d'une subvention redevance matières résiduelles au montant de 4 580,28\$;
- Mutuelle des municipalités du Québec : Réception d'une ristourne pour l'année 2021 au montant de 271,00\$;
- Services publics : Fermeture de 1 voie sur 2, à proximité de l'intersection du rang Saint-Émile;
- Emploi été Canada : Rappel pour présenter des demandes de financement permettant d'embaucher des jeunes;
- CIUSSS : Soutien financier pour le service des premiers répondants 2022-2023;
- Telus : Avis de dépôt du chèque au montant de 4 886,46\$ pour le lot où se situe la tour cellulaire;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec : Club Quad Mékinac (2011) inc. compte rendu de la demande et orientation préliminaire;
- Madame Nathalie Lévesque : Démission de son poste de conseillère, siège no 3 effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023;
- Fabrique St-Cœur de Marie : Remerciement pour le prêt gratuit de la salle municipale lors du brunch du 20 novembre dernier;
- Monsieur Mario Defoy, porte-parole des résidents d'un tronçon de la route 352 : Demande du prolongement de l'aqueduc pour les résidents demeurant après le pont de la rivière Pierre-Paul côté Nord;
- Marie-Claude Lanneville : Associez-vous à l'excellence de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie;
- Relais pour la vie : Recherche de bénévoles;
- Madame Carmen Lavoie : Don d'une de ses œuvres pour que celle-ci soit vendue par un organisme local pour permettre à cet organisme d'amasser des fonds;
- Patrick Saint-Pierre : Demande d'un permis pour garder les containers sur son terrain;

Règl. 2022-330

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-330 VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et il a été ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, savoir :

#### ARTICLE 1 : Taux de taxes

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du règlement.

#### ARTICLE 2 : Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcents (10%), plus 5 pourcents (5%) de frais d'administration.

#### ARTICLE 3 : Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux.

#### ARTICLE 4 : Date des versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1<sup>er</sup> versement des taxes municipales est le 30<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte, le 2<sup>e</sup> versement devient exigible le 15 avril 2023, le 3<sup>e</sup> versement le 15 juin 2023, le 4<sup>e</sup> et dernier versement, le 15 septembre 2023.

#### ARTICLE 5 : Paiement exigible

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

#### ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

### **ANNEXE « A »**

L'annexe « A » fait partie intégrante du projet de règlement 2022-330.

#### TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2023

Taux de taxes 2023 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale :	0,557\$
Taxe Sûreté du Québec :	0,083\$
Taxe voirie locale :	0,378\$
Taxe route Bureau	0,010\$
Tarif d'entretien eau	69,37 \$ par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout :	82,10 \$ par unité
Tarif vidange résidentiel et chalet	127,50 \$ par unité
Tarif récupération	58,00 \$ par unité
Tarif vidange matières organiques	62,34 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	165,00 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	82,50 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique + de 880 gal.	0,20 \$ par gallon suppl.

Tarif vidange commercial et industriel :

Catégorie 1 : Par unité : vidange 160,00\$;

- Bureau ou place d'affaires
- Salon de coiffure
- Garderie

Catégorie 2: Par unité : vidange 190,00\$;

- Denturologiste, professionnel de la santé
- Résidences pour personnes âgées
- Salon funéraire
- Entrepôt
- Casse-croûte

Catégorie 3: Par unité : vidange 240,00\$;

- Garage commercial
- Industries (avec bac de 360 litres)
- Hôtel, bar licencié

- Fermes

**Catégorie 4:** Avec container

Par unité: vidange 285,00\$;

- Salle de quilles
- Couvoir
- Restaurant

**Catégorie 5:** Avec container

Par unité: vidange 500,00\$,

- Épicerie
- Industrie

Adopté à l'unanimité à St-Adelphe, le 9<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

**Adopté**

2023-01-006

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	9 janvier 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 janvier 2023
Montant :	133 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Adelphe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2023, au montant de 133 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX**

24 300 \$	5,28000 %	2024
25 400 \$	5,28000 %	2025
26 700 \$	5,28000 %	2026
27 900 \$	5,28000 %	2027
29 200 \$	5,28000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,28000 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

24 300 \$	5,25000 %	2024
25 400 \$	5,00000 %	2025
26 700 \$	4,80000 %	2026
27 900 \$	4,70000 %	2027
29 200 \$	4,65000 %	2028

Prix : 98,47300

Coût réel : 5,32670 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE MEKINAC-DES CHENAUX est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Adelphe accepte l'offre qui lui est faite de CD DE MEKINAC-DES CHENAUX pour son emprunt par billets en

date du 16 janvier 2023 au montant de 133 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017-306. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents reliés à cet emprunt.

**Adopté**

2023-01-007 **Approbation du budget 2023 de l'OMH de Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le budget 2023 de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac au montant de **520 332\$**, préalablement approuvé par son conseil d'administration.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de verser sa quote-part de l'année 2023 au montant de **11 975\$**.

**Adopté**

2023-01-008 **Désignation d'un représentant pour siéger sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Mékinac**

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un représentant de Saint-Adelphe pour siéger sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Mékinac;

ATTENDU que le mandat de M. Paul Labranche à titre de représentant au sein du conseil d'administration se terminait le 31 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe désigne monsieur Paul Labranche pour siéger sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Mékinac.

Que monsieur Paul Labranche, par la présente résolution, soit autorisé à signer pour et au nom de la susdite municipalité, tous documents jugés nécessaires suite au regroupement, le cas échéant.

**Adopté**

2023-01-009 **Permis d'intervention de travaux dans l'emprise du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe peut effectuer ou faire effectuer différents genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023;

ATTENDU que ces travaux peuvent être effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux et ce, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le susdit Ministère;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de n'exiger aucun dépôt de garantie en 2023, pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état

des éléments de l'emprise n'excèdent pas (10 000\$) dix mille dollars, puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention, ainsi qu'à réaliser les travaux conformément aux exigences des Normes-Ouvrages routiers du susdit ministère et du Code de la Sécurité routière et enfin, se porte garante de toutes les interventions urgentes imprévisibles. **Adopté**

2023-01-010 **Remboursement dans le cadre du Programme d'accès à la propriété (Règlement 2016-298 - tel que modifié par la résolution 2021-11-197 ayant trait à la durée du programme)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le règlement 2016-298, avec une modification à l'article 4, tel que déjà modifié par la résolution 2017-11-277, la résolution 2018-11-264, la résolution 2019-11-251, par la résolution 2020-11-220 ainsi que par la résolution 2021-11-197 (durée du programme) qui a pour but entre autre, d'établir un programme d'aide aux familles désirant se porter acquéreuses d'une résidence construite depuis plus de 20 ans dans la municipalité, utilisée à des fins résidentielles et occupée jusqu'au 31 décembre de chaque année financière;

CONSIDÉRANT que ce règlement se termine le 31 décembre 2022 (Article 4 du règlement);

ATTENDU QUE des propriétaires déjà inscrits et des nouveaux propriétaires ont présenté une demande à la Municipalité de St-Adelphe (année fiscale 2022) pour se prévaloir dudit programme auxquels ils ont droit, concernant un remboursement de la taxe foncière générale sur la valeur des bâtiments inscrite au rôle municipal, selon la situation familiale :

-sur une période de 3 ans pour une famille sans enfant, à raison de 75 % la première année, de 50% la deuxième année et de 50 % la troisième année;

-sur une période de 5 ans pour une famille avec enfant, à raison de 100% sur une période de 5 ans,

ATTENDU QUE l'article 9 du règlement mentionne entre autres : « *L'aide financière sera versée par la Municipalité après la séance ordinaire de janvier de chaque année fiscale;* »

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe rembourse les personnes suivantes :

<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2023</b>
8679 53 9037 Évaluation 168 300	Sébastien Ducharme	5 <sup>e</sup> année inscription programme 271, rg St-Joseph <b>Remboursement 937,43\$</b>
8781 22 6604 Évaluation 136 100	Marc-Olivier Groleau	5 <sup>e</sup> année inscription programme 580, rg St-Pie <b>Remboursement 758,03\$</b>
8677 56 2460 Évaluation 72 400	R. Blouin, G. Morin	5 <sup>e</sup> année inscription programme 211, Station <b>Remboursement 403,27\$</b>
8677 53 4803 Évaluation 84 700	Lyna Mongrain	5 <sup>e</sup> année inscription programme 801, rue Principale <b>Remboursement 471,78\$</b>
8577 56 7330 Évaluation 118 400	L. Fraser, G. C Rolando	5 <sup>e</sup> année inscription programme 260, route 352 <b>Remboursement 649,49\$</b>
8677 29 7561 Évaluation 96 200	Caroline Doucet	4 <sup>e</sup> année inscription programme 331, rue Principale <b>Remboursement 480,14\$</b>
8773 97 4133 Évaluation 65 100	H. D'Aznag, G. Simoneau	4 <sup>e</sup> année inscription programme 800, route 352 <b>Remboursement 322,87\$</b>
8676 19 7342 Évaluation 158 400	S. Perron et G. Déry	3 <sup>e</sup> année inscription programme 522, route 352 <b>Remboursement 441,15\$</b>
8677 45 9936 Évaluation 67 700	Sabrina Locas	3 <sup>e</sup> année inscription programme 651, rue Cossette <b>Remboursement 377,09\$</b>
8782 86 2426 Évaluation 101 800	Stéphanie Boissinot	3 <sup>e</sup> année inscription programme 801, rg St-Pie <b>Remboursement 283,52\$</b>
8677 54 1860 Évaluation 77 800	Laurent Leduc	3 <sup>e</sup> année inscription programme 680, rue Cossette <b>Remboursement 216,68\$</b>

8678 03 6362 Évaluation 108 100	G. Davidson, J. Vincent	3 <sup>e</sup> année inscription programme 150, rue Principale <b>Remboursement 301,06\$</b>
8677 37 8594 Évaluation 132 500	M-A Denis, A. Angel	3 <sup>e</sup> année inscription programme 100, rue A.-Magnan <b>Remboursement 738,03\$</b>
9081 87 9041 Évaluation 45 600	Philip St-Onge	2 <sup>e</sup> année inscription programme 740, rg St-Joseph <b>Remboursement 127,00\$</b>
8677 54 7098 Évaluation 84 900	Sylvie Cossette	2 <sup>e</sup> année inscription programme 683, rue Cossette <b>Remboursement 236,45\$</b>
8677 43 7223 Évaluation 102 800	M. Jr Otis, C. Tessier	2 <sup>e</sup> année inscription programme 750, rue Principale <b>Remboursement 286,30\$</b>
8972 35 7730 Évaluation 137 300	C. Leroux, Y. Buisson	2 <sup>e</sup> année inscription programme 1089, route 352 <b>Remboursement 382,38\$</b>
8677 54 5581 Évaluation 58 100	Roger Laberge	2 <sup>e</sup> année inscription programme 693, rue Cossette <b>Remboursement 161,81\$</b>
8677 52 1149 Évaluation 110 500	Y. Marcotte, M. Gagné	2 <sup>e</sup> année inscription programme 800, rue Principale <b>Remboursement 615,49\$</b>
9375 23 1313 Évaluation 193 800	Jean-Philippe Marceau	2 <sup>e</sup> année inscription programme 390, rang Price <b>Remboursement 1 079,47\$</b>
8674 99 5196 Évaluation 80 900	M. Beaumier, M Labonté	2 <sup>e</sup> année inscription programme 680, route 352 <b>Remboursement 450,61\$</b>
8677 55 1285 Évaluation 73 600	M. Alarie, J. Laberge	2 <sup>e</sup> année inscription programme 170, rue de la Station <b>Remboursement 204,98\$</b>
9081 75 0131 Évaluation 47 800	C. Rosa, F. Lepage	2 <sup>e</sup> année inscription programme 690, rang St-Joseph <b>Remboursement 133,13\$</b>
8377 48 4705 Évaluation 78 200	M. Charlebois, D. Janvier	2 <sup>e</sup> année inscription programme 271, rang St-Émile <b>Remboursement 435,57\$</b>
8677 37 5009 Évaluation 177 900	M-C. Germain, D. Savard	2 <sup>e</sup> année inscription programme 491, rue Principale <b>Remboursement 990,90\$</b>
8677 53 6048 Évaluation 61 500	M-H. Bacon, R. Bacon	1 <sup>re</sup> année inscription programme 110, rue du Moulin <b>Remboursement 168,23\$</b>
8677 79 7321 Évaluation 140 700	M-André Denis	1 <sup>re</sup> année inscription programme 311, rue de la Station <b>Remboursement 296,30\$</b>
9081 76 4467 Évaluation 54 700	Denis Bellegarde	1 <sup>re</sup> année inscription programme 721, rang St-Joseph <b>Remboursement 197,21\$</b>
8678 12 3887 Évaluation 87 700	Nicolas-Jacques Girard	1 <sup>re</sup> année inscription programme 180, rue Principale <b>Remboursement 65,24\$</b>

**GRAND TOTAL DES REMBOURSEMENTS : 12 211,61\$**

**Adopté**

2023-01-011 **Remerciements à la Régie des incendies du centre Mékinac pour l'aide apportée aux sinistrés lors des pannes électriques de décembre dernier**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Adelphe a subi des pannes électriques les 24 et 25 décembre derniers dues aux conditions climatiques extrêmes.

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies de Mékinac avait alors décidé d'établir un centre de refuge pour les sinistrés durant les pannes à Sainte-Thècle étant donné que plusieurs municipalités avoisinantes étaient dans la même situation que Saint-Adelphe.

CONSIDÉRANT que les résidents de Saint-Adelphe pouvaient aller s'y réfugier.

Et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Adelphe remercie très sincèrement la Régie des incendies du centre Mékinac pour l'aide apportée aux sinistrés lors des pannes électriques de décembre dernier et offrant un refuge pour les résidents dans le besoin.

**Adopté à l'unanimité**

2023-01-012 **Félicitations à la Ferme Pierlie qui s'est classée à nouveau en 2022 parmi les champions régionaux au Club de l'Excellence d'Agropur, pour l'excellente qualité de son lait de ferme**

CONSIDÉRANT que Julie Michel et Pierre Guévin, propriétaires de la Ferme Pierlie à Saint-Adelphe, figurent parmi les champions régionaux et ont été intronisés à nouveau au Club de l'Excellence d'Agropur en raison de l'excellente qualité du lait de leur entreprise.



CONSIDÉRANT que les propriétaires se sont distingués parmi les membres d'Agropur et qu'ils méritent ce titre prestigieux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est très fière de souligner cet immense honneur qui revient à la Ferme Pierlie et qui rejaillit sur la population et la Municipalité de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations à madame Julie Michel et à monsieur Pierre Guévin, producteurs laitiers pour cet hommage bien mérité avec le prix remporté en adoptant les meilleures pratiques de gestion de la qualité du lait à la ferme.

**Adopté à l'unanimité**

2023-01-013

**Mandat accordé à Mesar pour demandes de soumissions S.E.A.O.**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Adelphe doit procéder à la réfection de deux ponceux;

CONSIDÉRANT que le premier est situé à l'extrémité du rang Saint-Joseph (près 781, rang Saint-Joseph) et que le deuxième est situé près du 812, rue principale

CONSIDÉRANT que la municipalité désire demander des soumissions via le site électronique S.E.A.O.

CONSIDÉRANT Que les soumissions porteront sur des projets différents

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe mandate la firme d'ingénieurs Mesar pour procéder à la demande d'appel de soumission via le site S.E.A.O. pour la réfection des ponceaux.

**Adopté**

2023-01-014

**Autorisation à monsieur Patrick St-Pierre**

CONSIDÉRANT que monsieur Patrick St-Pierre est propriétaire du lot 5 802 969 situé sur la rue du Moulin à Saint-Adelphe.

CONSIDÉRANT que quelques conteneurs y sont présentement entreposés.

CONSIDÉRANT que ce type d'entreposage va à l'encontre de la réglementation municipale dans cette zone.

CONSIDÉRANT que monsieur St-Pierre prévoit construire une résidence en 2023 sur le lot 5 820 969 et que ses matériaux sont entreposés dans les conteneurs.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe autorise monsieur St-Pierre à conserver les conteneurs qui sont déjà en place sur le lot 5 802 969.

Que la municipalité de Saint-Adelphe accorde ce droit jusqu'au 15 juin 2023 à monsieur St-Pierre. Qu'au-delà du 16 juin 2023, la municipalité émettra des constats d'infraction si l'entente n'est pas respectée et ce, selon le règlement de zonage 2009-253 article 25.1 et le règlement de construction 2009-254 article 12.1.

**Adopté**

Par la présente, je donne Avis de vacance du poste de conseiller(ère) au siège n° 3.

Une élection partielle est nécessaire afin de combler le siège vacant.

Le scrutin se tiendra le dimanche, 5 mars 2023 et le vote par anticipation sera le dimanche, 26 février 2023.

2023-01-015

**Levée de l'assemblée à 20h37**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier que la séance soit levée.

---

Paul Labranche, Maire

---

Daniel Bacon, Directeur général

\*\*\*\*\*